

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Pour une collectivité plus proche de ses partenaires, de ses usager.e.s et des territoires »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional était déjà responsable de la production de services directs, notamment dans les lycées via l'entretien et la restauration par exemple. Suite à la réforme territoriale, il assumera désormais des relations de proximité avec une plus grande diversité d'usager.e.s. Ainsi, la Région se doit de développer et réinventer de nouveaux services, avec toujours plus de proximité et de réactivité. Cette responsabilité est d'autant plus prégnante que les attentes se renforcent pour une collectivité accessible, proche de ses bénéficiaires et partenaires, et toujours plus apte à appréhender les réalités territoriales dans leur diversité. Enfin, ce renforcement des compétences autour de blocs cohérents et lisibles s'appuie sur l'évidence que les politiques publiques doivent être de plus en plus intégrées. La transversalité de l'action régionale permet d'apporter des réponses globales aux besoins et projets territoriaux et de garantir des politiques qui sachent concilier équité et différenciation. Ces évolutions constituent autant d'appels à compléter la présence historique de l'administration régionale sur les territoires, conformément à sa volonté de ne pas devenir une « administration centrale à l'échelle régionale ».

A ce titre, de nouveaux enjeux se font jour et ont conduit l'assemblée régionale à envisager des évolutions quant à ses modalités d'organisation : organisation de l'action publique régionale en matière de développement économique (sessions de juin 2016 et février 2017), création des commissions territoriales emploi-formation (session d'octobre 2016), modalités opérationnelles du transfert de compétences prévu par la loi NOTRe (session de décembre 2016). Les évolutions législatives récentes confortent le renforcement d'une présence territoriale de l'administration pour lequel la réponse doit être cohérente, globale et lisible.

Le présent rapport vise à formaliser les principes et chantiers de renforcement de la présence territoriale de l'administration régionale, afin de répondre à plusieurs finalités complémentaires. Les principes énoncés sont :

- faciliter la rencontre des partenaires et des usager.e.s en proximité, en assurant une présence territoriale de l'administration, cohérente, globale et lisible ;
- coordonner la mise en œuvre territorialisée des politiques régionales ;
- développer l'expertise territoriale pour mieux agir, en s'assurant d'une bonne compréhension des réalités locales et de leurs problématiques, tout en suivant le déroulement des démarches stratégiques de développement des territoires, et en s'appuyant sur la proximité géographique des agents.

Le projet de déploiement des services régionaux s'appuiera sur l'armature administrative existante. L'objectif est de couvrir de manière exhaustive le territoire et d'apporter un niveau de service similaire à l'ensemble des partenaires et usager.e.s.

L'armature territoriale actuelle est adaptée à une Région qui conserve une taille « humaine » et n'a pas à faire le choix d'une déconcentration massive d'effectifs. Ainsi, ce renforcement de la présence de proximité se fera en fonction des besoins identifiés et au gré des vacances de poste, dans le respect des situations personnelles des agents.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Pour assumer ses nouvelles compétences, le Conseil régional se positionne résolument comme interlocuteur de proximité vis-à-vis de ses partenaires (collectivités locales, entreprises, société civile, acteurs du développement local). Le CESER salue sa volonté d'apporter ainsi des réponses globales aux besoins et projets territoriaux. Il partage les principes décrits, notamment lorsqu'il s'agit de mener une réflexion sur les pratiques ou sur les outils favorisant la participation, et reconnaît le pragmatisme des démarches engagées quand il s'agit de prendre le temps de la réflexion et de définir les nouveaux services publics en concertation étroite avec les partenaires (notamment sur les compétences transport et économie).

Dans ce cadre, l'appui en termes d'ingénierie territoriale devient essentiel, et le CESER s'étonne qu'il n'en soit pas davantage fait mention, d'autant plus que la Région agit déjà dans ce domaine, notamment en soutenant les Pays ou les « cellules d'ingénierie » communes avec Pôle emploi par exemple. Face au renforcement de la présence territoriale de la Région, il semblerait utile de mener une réflexion globale sur les soutiens fournis en ingénierie aux territoires, afin d'éviter tout risque de redondance, voire de concurrence entre les différentes offres (voir à ce sujet l'étude « *Réforme territoriale en Bretagne* » de janvier 2016), alors qu'il convient de s'attacher à favoriser les échanges de bonnes pratiques.

En complément, il conviendra de préciser les modalités permettant de faire remonter les informations issues des territoires, notamment sur les enjeux liés à l'emploi, comme le prévoit le CPRDFOP (voir l'avis du CESER sur ce document présenté à cette même session).

En ce qui concerne la structure à mettre en place, le CESER approuve les choix d'utiliser les sites existants et de mutualiser les interventions, tout en conservant une nécessaire souplesse. Il rappelle que ces décisions auront aussi des impacts en termes d'aménagement du territoire et d'équilibres territoriaux, qu'il conviendra de suivre. Le Conseil régional fait d'ailleurs des choix d'aménagement pertinents lorsqu'il décide de renforcer le maillage existant avec deux nouvelles implantations à Lannion et Fougères.

En ce qui touche à ces déploiements, le CESER s'interroge sur la capacité de la Région à les mener à bien sans nouveau recrutement.

Le CESER invite le Conseil régional à poursuivre l'effort de mutualisation et de rationalisation engagé, tant pour optimiser les moyens que pour renforcer la transversalité des politiques publiques. Il escompte qu'une proximité accrue sera source de leviers performants, venant soutenir tant la qualité des prestations que le développement des territoires, auquel la société civile pourrait apporter sa contribution par exemple au travers des comités uniques de programmation, des conseils de développement ou de toute autre instance de dialogue ou de coordination autour du développement local.

## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Pour une collectivité plus proche de ses partenaires, de ses usager.e.s et des territoires

Nombre de votants : 92

Ont voté pour l'avis du CESER : 92

René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Christian COUILLEAU (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de M. Emmanuel THAUNIER Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime aux noms des acteurs économiques du collège 1 et singulièrement de la Chambres consulaires.

La succession de textes législatifs relatifs aux compétences des collectivités territoriales a profondément fait évoluer le rôle et les responsabilités des Conseils régionaux.

Par ses décisions successives sur la compétence formation, l'appui au développement économique ou la prise de compétence portuaire, le Conseil régional de Bretagne s'est déjà largement saisi de ces nouvelles obligations et des premiers changements organisationnels que cela imposait.

La volonté de la Région d'assurer une plus grande proximité de ses services et actions avec les territoires est louable et nous nous en félicitons. L'objectif de ne pas être perçu comme une institution éloignée des préoccupations locales doit être soutenu, a fortiori lorsque les Conseils départementaux se voient retirer la clause de compétence générale et s'interdire formellement toute intervention d'appui aux entreprises.

Néanmoins, sur le champ du développement économique et territorial qui nous concerne au premier chef, nous restons circonspects quant à l'efficacité de nouveaux moyens déployés lorsque ceux-ci présentent un risque élevé de faire doublon avec l'existant. La création de nouveaux postes, là où existent déjà des lieux d'accueil des entreprises et des porteurs de projets, ne fait que conforter nos réserves.

Il s'avère pourtant que les contraintes budgétaires pesant sur les collectivités ne vont pas aller en diminuant. Il est donc plus que jamais nécessaire de privilégier la coopération, l'efficacité et la lisibilité des interventions en faveurs des entreprises et de leurs territoires.

Les Chambres consulaires sont bien évidemment favorables à la mise en œuvre de ces collaborations. Mieux que cela, elles travaillent déjà avec le Conseil régional à l'élaboration de conventions de partenariat. Création d'entreprises, soutien au commerce et à l'artisanat, financement, international, information économique, beaucoup de sujets y sont déjà pris en compte ! Dans les territoires, une dynamique de coopération avec les EPCI sur ces mêmes principes s'engage. Alors allons jusqu'au bout de cette démarche et évitons les redondances stériles voire les concurrences inutiles. Les entreprises ne s'y retrouveraient pas, et nous n'en avons désormais et collectivement plus les moyens.

Pour répondre à cet enjeu primordial et éclairer la voie à suivre une convention de collaboration par exemple a été engagée le 31 mai dernier entre les CCI de France et l'Assemblée des Communautés de France. Celle-ci a pour but principal d'accompagner les CCI et les intercommunalités dans la mise en œuvre de stratégies de développement économique partagée, en lien avec les Régions.

Nous appelons en conséquence le Conseil régional à se rapprocher des territoires non pas uniquement « physiquement » par la déconcentration ou la création de nouveaux services, mais prioritairement par un travail plus en coopération avec les acteurs qui les font vivre et qui disposent d'ores-et-déjà de compétences humaines et de points de contact auprès des forces économiques de nos territoires que sont les entreprises.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Mme Marie-Martine LIPS Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

La CRESS partage l'analyse du Conseil Régional qu'une nouvelle organisation territoriale intégrant une relation forte entre la Région et les intercommunalités est nécessaire suite aux dernières lois territoriales. Elle se félicite également de son volontarisme en matière d'animation et de coordination des actions sur le territoire breton, garant d'une meilleure appréhension des besoins locaux et des dynamiques territoriales, ainsi qu'un partenariat renforcé avec les élu.es, les représentants de la société civile que sont les conseils de développement et les acteurs et usagers des territoires. Elle espère que cette approche se retrouvera pleinement dans la mise en œuvre des contractualisations territoriales.

La CRESS se félicite également de la mise en place d'un réseau au service du projet des entreprises et du dialogue avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), essentiel en la matière. En application du volet ESS de la SRDEII, elle souhaite qu'une attention particulière soit apportée à l'économie sociale et solidaire, acteur fort du développement de l'activité et de l'emploi sur tous les territoires, et que les chargé.e.s de développement économique tiennent compte des spécificités de cette forme d'entrepreneuriat, en lien avec les pôles de développement de l'ESS et les propulseurs récemment implantés.



## Intervention de M. Jacques UGUEN Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

Pour la CFDT rapprocher les services du Conseil régional des territoires doit permettre une meilleure proximité avec les partenaires et les usager.e.s. L'organisation proposée de 10 lieux territorialisés nous interroge sur la stratégie mise en place par le Conseil régional et sur l'appui qui pourra être apporté, notamment dans le domaine économique aux 59 EPCI bretons. De plus pour la CFDT le lien doit être fait entre l'économie et la formation.

Une territorialisation réussie ne pourra être mise en place sans l'adhésion des agents concernés. La section CFDT du Conseil régional a plusieurs fois interpellé la région sur la problématique de la territorialisation des services, relevant des organisations qui se créaient sans réelle vue d'ensemble.

Si le document proposé expose parfaitement les motifs et les objectifs politiques en direction des partenaires et des usagers, à aucun moment il n'est fait état des partenaires sociaux de la Région, ni du Comité Technique alors que cela va modifier l'organisation du travail, ni du CHSCT sur les conditions de travail.

Pour la CFDT cela est particulièrement choquant. C'est nier la place des partenaires sociaux dans les services de la Région. Ce sujet est certes inscrit à l'ordre du jour du Comité Technique du 30 juin, mais il l'est seulement à titre d'information.

La CFDT insiste donc pour que cette territorialisation se mette en place en y associant étroitement les personnels et leurs représentants.